

# C. Tassin, P. Cassen et E. Zemmour sont traités en France comme les danseuses du ventre en Egypte...

écrit par Maxime | 23 septembre 2019



Arte propose de revoir en ligne pendant 3 ans un reportage sur les danseuses du ventre égyptiennes menacées par une censure draconienne dans l’Egypte d’Al Sissi. Ce reportage m’a paru important car il montre bien qu’il n’est pas nécessaire que des musulmans dits par les médias majoritaires “radicaux” soient au pouvoir pour que sévisse la censure pour infraction à la charia. Al Sissi était en effet présenté comme une alternative à un régime qualifié par les mêmes d’“islamiste” ; il était donc censé représenter un hypothétique “bon islam”. L’expérience des danseuses égyptiennes paraît bien montrer que c’est une chimère issue des illusions occidentales.

Al Sissi a pourtant été formé au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, comme de nombreux musulmans vivant en Occident avant de regagner leurs pays où ils sont censés incarner une élite

devant permettre à ces derniers d'évoluer dans le bon sens... On a d'ailleurs vu à ce sujet une armée d'enseignants-chercheurs, gauchistes universitaires en tous genres se lever contre les frais d'inscription des étudiants étrangers. Des présidents d'université appelaient à voter contre Marine le Pen en 2017 en se prévalant de leur attachement à ce modèle d'accueil d'étudiants étrangers venus des pays musulmans et/ou africains. Sans doute les intéressés étaient-ils soucieux de maintenir leur potentat local à la tête d'une administration pléthorique, les étudiants étant en quelque sorte la clientèle des universités (plus ils sont nombreux, plus le budget est important...).

.

Ce reportage intervient alors que d'autres médias se font l'écho du sort des danseuses orientales, des femmes émancipées réalisant leur rêve d'enfant après une période coloniale de libéralisation des mœurs ayant permis à la danse du ventre d'acquérir ses lettres de noblesse après avoir été étouffée par les régimes musulmans.

<https://observers.france24.com/fr/20180222-morale-danseuses-orientales-caire-egyptiennes-etrangees-censure>

<https://observers.france24.com/fr/20180314-egypte-traque-rhabille-danseuses-orientales-ventre-etrangees-islam-morale>

[https://www.francetvinfo.fr/societe/religion/egypte-les-danseuses-du-ventre-en-peril\\_2674956.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/religion/egypte-les-danseuses-du-ventre-en-peril_2674956.html)

.

On voit dans ce reportage un professeur de littérature comparée, Mona Prince, qui avait demandé à une amie de la filmer chez elle en train de danser de façon traditionnelle la danse du ventre. Militante des droits de l'Homme, les vrais (les mêmes que ceux de NOS révolutionnaires), elle a été exclue de l'université après avoir mis la vidéo sur Youtube, comme ayant attenté à la dignité de sa fonction. Pourtant, cette femme voulait simplement montrer son attachement à la

culture la plus antique de son pays, celle du bassin méditerranéen préislamique.

.  
**La danse du ventre serait en effet arrivée en Egypte peut-être au Xème siècle, avec un peuplement indien, à moins, comme l'indique d'ailleurs la présentation d'Arte, que ce soit une tradition datant de l'époque pharaonienne. Elle est étrangère à l'islam.**

.  
[http://www.afeao.ca/map/EGYPTE\\_BALADI.pdf](http://www.afeao.ca/map/EGYPTE_BALADI.pdf)

<https://www.arte.tv/fr/videos/090662-000-A/egypte-danser-contre-la-censure/>

La danse du ventre est un pilier de la culture égyptienne, aussi populaire que les pyramides. Certains font remonter la danse orientale à l'ère pharaonique, elle a été découverte par les Orientalistes au XIXe siècle. Elle a connu son apogée dans les années 1940 : la capitale égyptienne, haut-lieu de la pensée libre, était alors la ville des arts et des plaisirs.

Mais depuis que le régime du général Sissi fait souffler un vent de puritanisme religieux sur le pays, la danse orientale est sous contrôle. L'étincelant costume deux pièces rehaussé de pierres et de paillettes flattant les courbes féminines est scruté par les censeurs du régime, les déhanchés langoureux soigneusement évalués pour éviter d'être taxés d'indécence. Les danseuses sont traquées et rhabillées. La transformation est à la hauteur du caractère sulfureux de ce métier : en Egypte, les danseuses du ventre passent pour des femmes de petite vertu, pauvres et peu éduquées. Ces artistes traditionnelles sont de moins en moins nombreuses et même les stars du genre tombent sous le coup de la censure. Au Caire, les cabarets ferment les uns après les autres. Mais dans les quartiers pauvres, pour préserver la paix sociale, les autorités ferment les yeux sur les spectacles bas de gamme qui animent chaque mariage.

**Or, les censeurs du régime traquent les danseuses du ventre, officiellement encore autorisées, comme les islamophobes le sont sous le régime macronien et son prédécesseur, le régime hollandouille. De même que Sissi succédait à Morsi censé être radical et dangereux, il se révèle être un Morsi bis, Macron est en vérité un Hollande bis.**

Le moindre geste censé avoir une connotation sexuelle donne lieu à des poursuites kafkaïennes, et l'on ne peut s'empêcher en voyant la femme exerçant le métier de professeur d'université poursuivie pour avoir posté une vidéo d'elle dansant du ventre à certains comptes-rendus ubuesques d'Hector Poupon ou des prévenus eux-mêmes, Christine Tasin et Pierre Cassen, ou encore Eric Zemmour.

**Bien sûr, ces derniers ne pratiquent pas la danse du ventre (à notre connaissance), mais manient la plume ou le verbe avec art et expertise. Or, si, officiellement, ils sont censés être autorisés à blasphémer (Nicole Belloubet ayant rappelé, à juste titre, que la Constitution s'oppose à un retour du délit de**

**blasphème**

**:**

**<http://resistancerepublicaine.com/2018/11/06/delit-de-blasphem-e-belloubet-a-confirme-que-la-cedh-etait-contraire-a-notre-constitution/>**), des censeurs veillent de la même manière en vue d'exercer une censure qui n'a rien à envier aux pays de charia, pour infraction à la loi islamique.

On les connaît assez grâce aux compte-rendus publiés ces dernières années dont Hector Poupon semble s'être fait une spécialité

**:**

**<http://resistancerepublicaine.com/author/hector-poupon/>**

.  
Dans tous les cas, il s'agit d'une atteinte à la liberté d'expression pour des faits susceptibles d'être contraires à la charia. La danse du ventre est en effet un mode d'expression corporel, individuel mais à portée collective, de la même manière qu'un discours ou un texte qui constitue un mode d'expression individuel à portée collective quand il a vocation à être partagé auprès d'une audience ou d'un lectorat. Et **il s'agit dans les deux cas de défendre un élément de culture nationale préislamique.**

.  
Il est essentiel à mon avis de faire ces rappels car certains

prétendent qu'en France, le pouvoir politique n'exercerait plus de censure. J'ai pu le constater en regardant il y a quelques jours l'émission "Livres et vous" sur Public Sénat, dont un invité était Philippe Val. La présentatrice Adèle van Reth, par ailleurs souvent pertinente, a laissé dire à cet individu qu'il n'y avait plus de censure en France de la part du pouvoir politique, que la censure venait du bas, de la base, du peuple... sous-entendu notamment les islamistes (comme s'ils faisaient vraiment partie du peuple, ce qui n'est le cas que pour les opposants à la déchéance de nationalité les concernant...).

Philippe Val est sous protection policière car il serait menacé par les islamistes du fait de ses liens avec Charlie Hebdo. Je suis tombé à son sujet sur le lien de Riposte laïque ci-dessous. En revanche, je n'ai hélas pas retrouvé l'émission en ligne.

<https://ripostelaique.com/philippe-val-non-a-la-haine-contre-m-acron-oui-a-la-haine-contre-marine.html>

Dans les deux cas, tant sur Public Sénat que sur Arte, on ne dit pas un mot sur le sort des islamophobes en France, du moins ceux qui ne font pas de courbettes devant Macron...

.  
**C'est quand même incroyable de laisser dire cela quand on sait que des poursuites ont été engagées pour "incitation à la haine" de façon régulière contre des critiques de l'islam à raison d'articles écrits sur internet ou de discours publics. Philippe Val l'ignore-t-il ? Si oui, peut-il sérieusement se prétendre "journaliste" en 2019, lorsqu'on sait quelle place la réinfosphère a eue dans la campagne électorale de 2017 notamment ? Il ose prétendre que le pouvoir politique n'est pas source de censure alors que cette politique est délibérée, mise en oeuvre par des procureurs et des associations subventionnées, et suscite une autocensure...**

**Danseuses du ventre égyptiennes et islamophobes français ont en commun de devoir s'autocensurer de peur de subir des représailles pour des gestes ou des mots dont il leur est difficile, pour ne pas dire impossible, de prévoir à l'avance qu'ils seront répréhensibles. Ils ont en commun de subir une terrible INSECURITE JURIDIQUE.**

De plus, quoi qu'ils disent ou fassent, on le voit bien dans le cas égyptien comme dans le cas français, ils sont à peu près sûrs que finalement, le couperet tombera. Ainsi, de très nombreux cabarets égyptiens ont fermé car le but est finalement de pousser les artistes de la danse du ventre à ne plus exercer d'eux-mêmes, pour éviter une trop vive contestation populaire au cas où l'interdiction serait prononcée de but en blanc de façon générale.

Pour les islamophobes, on observe plus ou moins le même processus. **Une interdiction directe de tout discours anti-islam serait perçue comme un acte de dictature aux pays de la Déclaration de 1789 (dont le rayonnement est mondial) et de la laïcité. Il est plus habile de poursuivre sur un fondement indirect** (incitation à la haine contre des musulmans) afin de décourager les discours critiques à l'égard de l'islam et l'islamisation comme doctrine, d'une part, et politique, d'autre part, que de les interdire directement, ce, afin de ne point trop choquer l'opinion publique. On érige alors des victimes prétendues d'un discours (comme si un discours pouvait faire des victimes, comme si un spectacle – la danse du ventre – pouvait en faire aussi) pour maintenir l'image d'un pouvoir tolérant, ouvert, "barackobamaïsé" (Macron n'étant qu'une copie pâlichonne de l'ancien président des Etats-Unis) qui n'exercerait pas une censure injuste mais viendrait au secours de personnes censées être vulnérables pour ne pas dire intouchables.

On voit ainsi, dans la vidéo d'Arte, Mona Prince, suspendue

par l'université égyptienne pour avoir pratiqué la danse du ventre, assister à son procès avec le même sentiment halluciné que celui dont a pu témoigner la présidente de Résistance républicaine dans ses compte-rendus, pour avoir dû par exemple se justifier d'avoir porté un habit rouge...

[https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/egypte-une-professeure-duniversite-suspendue-pour-une-danse-du-ventre\\_3054287.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/egypte-une-professeure-duniversite-suspendue-pour-une-danse-du-ventre_3054287.html)

<https://ripostelaique.com/proces-tasin-accusee-de-setre-habillee-en-rouge.html>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/12/07/proces-christine-tasin-le-sergent-tubiana-et-la-nunuche-de-la-licra-pathetiques/>

## **CONCLUSION :**

**Le rapprochement a priori cocasse entre les danseuses du ventre égyptiennes et les islamophobes français, s'il peut prêter de prime abord à sourire, s'avère refléter un même mouvement de censure pour atteinte à la charia qui se manifeste sous des formes différentes.**